

Lors de sa réunion hier soir le Comité Directeur de l'AGTT a analysé la situation créée par l'obligation du certificat Covid pour nos compétitions régionales. Le Comité Directeur réaffirme sa volonté de mener à bien ces compétitions. Cette volonté a été largement soutenue par les clubs lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 septembre. Certes le certificat Covid introduit une contrainte temporaire dans la vie des associations sportives, mais celle-ci nous semble légère en regard des fermetures que nous avons subies durant les deux saisons sportives précédentes.

Concernant la mise en œuvre du certificat Covid, le Comité Directeur vous confirme les points suivants qui concernent les compétitions:

- 1) Le contrôle du certificat Covid incombe au club recevant, par un capitaine d'équipe ou une autre personne désignée par le club. Il n'est pas question de s'insérer dans la vie privée des gens puisqu'on peut présenter un certificat qui ne mentionne pas si la personne est guérie, vaccinée ou récemment testée. Nous vous demandons de faire preuve de souplesse avec le contrôle des cartes d'identité puisque les joueurs et joueuses vous sont connus et que leur noms et prénoms doivent figurer sur la feuille de match. Les certificats Covid européens sont bien sûr valables.
- 2) Le certificat Covid est requis pour les personnes de 16 ans et plus.
- 3) Les accompagnants et les spectateurs, locaux ou visiteurs, sont aussi soumis au contrôle du certificat Covid. Font exception les parents qui ne feraient que déposer brièvement leur enfants.
- 4) Le port du masque est de rigueur avant le contrôle, mais n'est pas requis après celui-ci.

Afin de simplifier la vie des clubs recevants et d'éviter de possibles conflits quelques minutes avant une rencontre, le Comité Directeur recommande vivement aux clubs visiteurs de tout mettre en œuvre pour que leurs joueurs qui doivent disputer une rencontre soient en règle.

Nous avons jugé qu'il y a pas de raison, en tout cas pour l'instant, de modifier le calendrier ou le règlement sportif. Nous vous recommandons vivement d'essayer d'éviter les wo et de jouer si nécessaire les rencontres avec 2 joueurs. La commission technique sera particulièrement souple avec les demandes de déplacement de rencontre pour autant que le calendrier ne soit pas totalement bouleversé et que l'équité sportive soit respectée.

Nous sommes conscients qu'il y aura des difficultés et avons donc décidé deux modifications temporaires du règlement financier :

- 1) Il n'y aura pas d'amende pour wo jusqu'au 15 octobre 2021.
- 2) La taxe pour retrait d'équipe est suspendue pour la saison 2021-2022.

Ses mesures sont sujettes à modification en fonction des décisions des autorités politiques et/ou de STT.

Le Comité Directeur vous souhaite la meilleure année sportive possible.

14 septembre 2021.